Paris, le 13 octobre 2005

COMMUNIQUE DE PRESSE

AGF Private Equity lance AGF Innovation 7, septième FCPI du Groupe AGF

Comme chaque année depuis 1999, AGF Private Equity lance un nouveau Fonds Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI), AGF Innovation 7.

Conformément à la réglementation, AGF Innovation 7 sera investi au minimum à 60% dans des sociétés innovantes, principalement françaises. Le solde fera l'objet d'investissements en OPCVM monétaires et obligataires et, dans un contexte favorable, en OPCVM actions ou diversifiés.

La stratégie d'investissement du Fonds vise une large diversification des investissements en termes de secteurs et de stades de développement des entreprises. L'objectif est de sélectionner des sociétés qui interviennent dans les secteurs des technologies innovantes à forte valeur ajoutée, comme celles de l'information, des télécommunications, de l'électronique et des biotechnologies.

AGF Innovation 7 qui est destiné aux particuliers, permet une réduction d'impôt égale à 25% de l'investissement (y compris les droits d'entrée), dans la limite de 12 000 euros pour une personne seule et 24 000 euros pour un couple soumis à l'imposition commune.

AGF Innovation 7 sera principalement commercialisé par l'ensemble des réseaux d'AGF jusqu'au 17 décembre 2005.

Les six précédents FCPI de la gamme AGF Innovation représentent un encours de 215 millions d'euros sur un total de plus d'un milliard d'euros d'actifs gérés par AGF Private Equity. Depuis 1999, la société de gestion a investi dans 45 entreprises de haute technologie, selon une méthodologie extrêmement sélective, comme par exemple Meetic, Télémarket, Alchimer et LEA.

Caractéristiques :

Valeur de la part :	2 280 euros
Souscription minimum :	2 parts soit 4 788 euros (y compris les droits d'entrée).
Droits d'entrée :	5%
Frais de gestion :	3,588% TTC par an
Date limite de souscription :	17 décembre 2005, sous réserve d'une clôture anticipée
Durée :	8 ans minimum
Rachat :	Possible à compter du 01/04/2013

Droits de sortie :	Pas de droit à l'échéance 3% entre le 01/04/2013 et le 31/03/2014, acquis au fonds
Cessions :	Les cessions de parts sont libres mais seulement de gré à gré
Réduction d'impôt :	Réduction d'impôt la première année égale à 25% de l'investissement (y compris droits d'entrée), dans la limite de 12 000 euros pour une personne seule et 24 000 euros pour un couple soumis à l'imposition commune
Plus-values exonérées d'impôt :	Exonération d'impôt sur les plus-values réalisées (hors prélèvements sociaux) au-delà de 5 ans de détention

AGF Private Equity, filiale d'AGF Groupe Allianz, est spécialisé dans le capital-investissement. La société de gestion est l'un des leaders en France dans la gestion de fonds de fonds et dans le capital-risque. Dans ce cadre, AGF Private Equity investit chaque année environ 25 millions d'euros dans des sociétés à forte composante technologique.

Contacts Presse AGF :
Bérangère Auguste-Dormeuil : 01 44 86 78 97
Anne-Sandrine Cimatti : 01 44 86 67 45

Contact AGF Private Equity :
Sophie Cadorel : 01 58 18 56 62
sophie.cadorel@agfpe.com